

# CT GARTEMPE ET CREUSE

## Bulletin d'informations



### Le mot du président de la FDAAPPMA86

#### Edito

" Lors des assemblées générales de la pêche en Vienne, il me plait à rappeler, non sans chauvinisme, que la Gartempe est la "plus belle rivière du monde". Oui mais....



Dès ma plus jeune enfance, dans ma commune natale, j'ai découvert ce cours d'eau et son formidable potentiel piscicole ; plus tard, j'ai taquiné la truite sur tout son cours jusqu'à sa source en Creuse en faisant des crochets sur l'Ardour et l'Anglin. A partir du début des années 1980 *Salmo Trutta* n'était plus au rendez-vous ; que s'est-il passé ? Deux grands facteurs ont bouleversé cette richesse : le réchauffement climatique et surtout les activités humaines. A contrario d'autres grands axes, la Gartempe avait une bonne qualité d'eau et, avec la pénurie de cet or bleu qui s'installe durablement, d'énormes volumes ont été détournés pour alimenter Limoges et Guéret en eau potable. Concomitamment, les pratiques agricoles ont évolué ; le développement des cultures céréalières s'est substitué à l'élevage. L'intensification à outrance de certaines pratiques a favorisé l'arrachage de haies, de brandes, le retournement de prairies et le drainage des sols responsables de l'ensablement du cours d'eau et des crues dévastatrices. Enfin, devant l'ampleur de la tâche et malgré les aides financières, les stations d'épuration n'ont pas pu toutes être mises en conformité....

Que faudrait-il faire pour enrayer ce phénomène ? Sauver la Gartempe n'est pas seulement supprimer les seuils comme le pensent certains ; même si la continuité écologique est à améliorer, les ouvrages font partie intégrante de cette magnifique vallée, il faut prioritairement veiller, que sur tout son linéaire, un débit biologique minimum soit déterminé et respecté par l'ensemble des usagers. Cela sous-entend une volonté politique forte ; aujourd'hui, la complexité et la lourdeur du millefeuille administratif retardent, même dans les situations d'urgence, les prises de décisions. Malgré des valeurs jugées insuffisantes, la Gartempe est pratiquement tous les étés au-dessous de son seuil de coupure notamment à Saint Savin, malgré l'appui de la préfecture de la Vienne, les demandes conjointes du SYAGC et de la FDAAPPMA86 de classer le bassin en zone de répartition des eaux (ZRE) ont été rejetées par le comité de bassin et le préfet coordonnateur de bassin. Pourquoi ?

Pendant ce temps cette rivière est en sursis avec l'augmentation de la demande en eau pour l'irrigation des cultures en raison d'étés de plus en plus secs, le pillage et la non-restitution de volumes sur le bassin de la Gartempe pour répondre aux besoins d'autres territoires, le manque de cohérence entre les arrêtés interdépartementaux sensés gérer la ressource estivale, le non-respect des manœuvres de vannes ...

Il faut agir vite ; les mesures ne peuvent pas attendre les résultats de l'étude hydrologie milieu usages climat (HMUC) qui va débiter dans le cadre du Sage Creuse dont les premiers résultats ne seront connus que dans une décennie !

Pour terminer je voudrais saluer le formidable travail réalisé par le SYAGC et ses techniciens qui, avec beaucoup de bon sens, mettent tout en œuvre pour restaurer, entretenir et éradiquer sans relâche ce nouveau fléau qu'est la Jussie. Si la feuille de route de cette collectivité est souvent ralentie par la lenteur administrative, son action sur le milieu est sensible ; il ne manque donc plus que de l'eau !"

Francis BAILLY - Président de la FDAAPPMA86

### SOMMAIRE

Bilan de la première  
année du Contrat  
Territorial  
- p.1

Lancement de la  
deuxième phase du  
Contrat Territorial  
- p.2

Les actions agricoles  
- p.3

Les actions zones  
humides  
- p.4

Les actions en rivière  
- p.5

Les actions  
complémentaires  
- p.6



# Bilan général de la première année du Contrat Territorial Gartempe et Creuse 2020-2022

## Signature du contrat territorial Gartempe et Creuse

Après 2 ans d'élaboration, le Contrat Territorial Gartempe et Creuse a été signé par 7 maîtres d'ouvrage et 2 financeurs, le 31 janvier 2020. L'objectif principal de ce contrat est d'atteindre le bon état écologique des eaux imposé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Pour y parvenir, le programme d'actions a été élaboré à partir d'un diagnostic de terrain. Les actions vont permettre d'agir sur les principales perturbations qui dégradent la qualité des cours d'eau du territoire.

En plus de la thématique milieux aquatiques, le programme d'actions du CT prévoit des opérations sur les zones humides et sur le volet agricole afin d'agir sur l'ensemble des facteurs qui influencent le bon état DCE.

Ces problématiques ont poussé les structures gestionnaires des cours d'eau à s'associer à de nouveaux partenaires techniques plus aptes à intervenir sur ces sujets.

## Une première année difficile

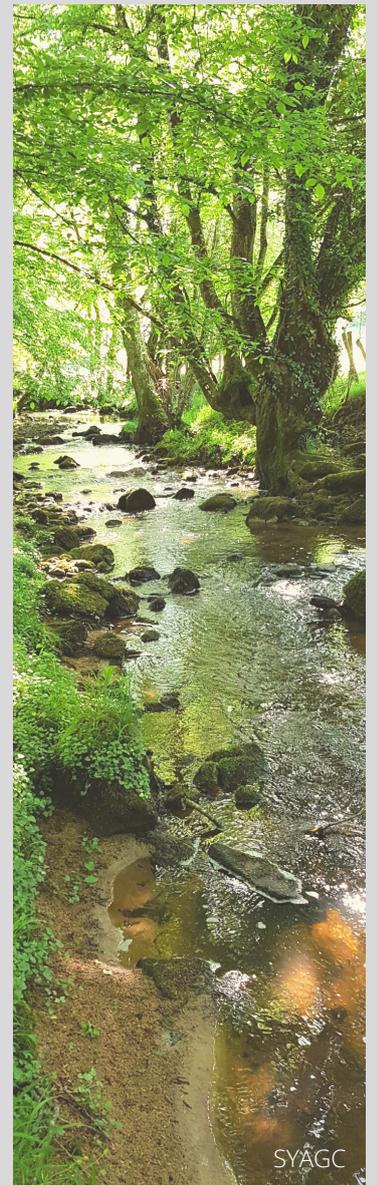
Comme dans beaucoup d'autres domaines, la crise sanitaire survenue en 2020 a ralenti la mise en œuvre du programme d'actions.

Les études inscrites la première année du contrat ont été assez complexes à mettre en place mais elles ont presque toutes été lancées en 2020. En revanche, la plupart des travaux de restauration de cours d'eau ont été annulés.

Ces travaux nécessitent la mise en place d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et doivent être autorisés au titre de la Loi sur l'Eau. La crise sanitaire a ralenti la procédure et l'arrêté de DIG n'a été publié que le 25 novembre 2020.

A cette période, les niveaux d'eau complexifient les travaux et les risques d'impacts sur les espèces et les sols sont importants. Le choix a été fait de reporter les chantiers à l'été 2021.

Au total, le budget des actions reportées s'élève à 909 786€ TTC sur les 1,4 millions programmés en 2020.



**Après 2 ans d'élaboration, le Contrat Territorial Gartempe et Creuse a été signé par 9 structures. L'objectif de ce programme est d'atteindre le bon état des masses d'eau du territoire. La crise sanitaire a fortement ralenti le lancement des opérations. Les actions de restauration morphologique des cours d'eau ont presque toutes été reportées en raison du retard pris dans la délivrance de l'arrêté de DIG.**

# Lancement de la deuxième phase du Contrat Territorial

La seconde année du Contrat Territorial Gartempe et Creuse 2020-2022 a débuté. Les actions vont être nombreuses pour les maitres d'ouvrage puisque les opérations reportées de 2020 viennent s'ajouter aux actions initialement inscrites en 2021.

## Synthèse générale du programme 2021

En 2021, le seconde phase du programme d'actions du CT prévoit :

- l'aménagement de 2 abreuvoirs et de 500ml de clôtures sur le Vairon ;
- l'aménagement de 4 petits ouvrages sur le Vairon et le Ris pour restaurer la continuité écologique ;
- la restauration de la morphologie du lit par recharge granulométrique sur 5540ml sur le Vairon, le Corcheron, l'Allochon et le Ris ;
- la restauration de la végétation des berges sur 12840 ml sur la Creuse, le Vairon et le Ris ;
- des opérations de caractérisation, d'acquisition et de restauration de zones humides sur les bassins du Corcheron, de l'Allochon, du Vairon, de la Benaize, du Salleron, du Narablon, de la Gartempe, de la Luire, du Ris et de la Carte ;
- des études pour restaurer la continuité écologique sur 2 ouvrages de l'Allochon. La phase travaux sera engagée en fonction de l'avancement des projets et de la volonté des propriétaires ;
- une étude de la dynamique des ruissellements sur le bassin versant de l'Allochon ;
- des plantations de 2km de haies sur le territoire du CT en fonction des opportunités ;
- de la communication et de la sensibilisation auprès des agriculteurs, des habitants du territoire et des scolaires ;
- des études et inventaires (Loutre, Poissons, mammifères semi-aquatiques, Mulettes, Odonates) pour améliorer la connaissance sur le territoire et diminuer les impacts en phase travaux ;
- des actions non financées par le CT mais inscrites au programme comme l'arrachage de la Jussie sur la Gartempe et la Creuse ou la restauration de la végétation sur le Vairon ;
- les travaux 2020 qui ont été reportés.

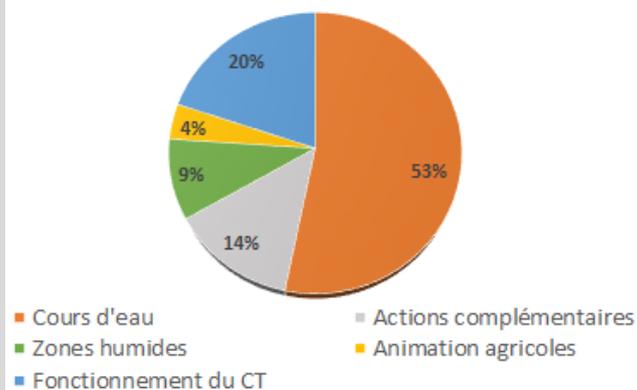
## Budget prévisionnel pour 2021

Le budget prévisionnel pour l'année 2021 est estimé à 970 358 € TTC pour l'intégralité des actions inscrites au Contrat Territorial Gartempe et Creuse.

La part principale des dépenses concerne les actions de restauration des cours d'eau avec un montant de 516 426 € TTC soit 53% du budget total. Les 47% restants sont consacrés à la restauration des zones humides (9%), aux actions agricoles (4%), aux actions complémentaires (14% ; inventaires, travaux annexes et communication) et au fonctionnement (20%).

Ces actions sont financées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Vienne ainsi que par les maitres d'ouvrage signataires.

Répartition du budget prévisionnel inscrit au CT en 2021



**L'année 2021 s'annonce riche en actions. Les maitres d'ouvrage devront mettre en place l'intégralité des opérations inscrites dans le programme prévisionnel du CT ainsi que les actions 2020 qui ont été reportées à cause de la crise sanitaire. Le budget prévisionnel pour les actions 2021 est de 970 358€ TTC.**



## Les actions agricoles

Cette thématique est traitée principalement par la Chambre d'Agriculture de la Vienne (CA86) et par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Le programme d'actions 2020 a été retardé mais les deux structures sont parvenues à mettre en œuvre une partie des opérations prévues.

### Etude sur la dynamique du ruissellement

En 2020, la CA86 a étudié le risque d'érosion des sols à l'échelle de la parcelle sur les 1272 hectares du bassin versant du Gué de la Reine. Les principaux critères pris en compte sont la pente, l'occupation du sol et sa texture.

Les résultats mettent en évidence la présence de 2 secteurs de petites tailles où les risques d'érosion du sol sont assez importants. Une vérification sur le terrain a été menée par la Chambre d'Agriculture afin de confirmer ces conclusions.

La structure a alors contacté les agriculteurs concernés pour les rencontrer et leur proposer des solutions techniques permettant de réduire ces risques.

En raison de la crise sanitaire, ces rencontres ont été reportées.

### Plantation de haies

La LPO a rencontré plusieurs agriculteurs du territoire favorables à la plantation de haies sur leur propriété. Cette action doit permettre de recréer un tissu bocager pour limiter l'érosion des sols et favoriser le développement de la biodiversité.

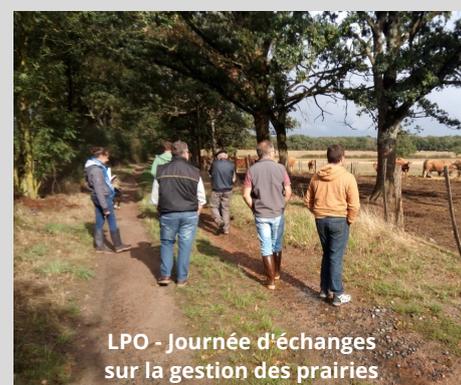
En 2020, la LPO a conclu un accord avec deux agriculteurs sur le bassin de la Gartempe et du Salleron. Au total, 800m de haies devaient être implantés mais les chantiers ont été reportés à 2021. Le budget alloué à cette action est de 4 844€ TTC.

### Autres actions prévues en 2020

En 2020, plusieurs autres actions devaient être réalisées par la CA86 et la LPO sur la thématique agricole comme :

- des formations auprès des agriculteurs volontaires sur le maintien des prairies et sur le changement des pratiques culturales ;
- une sensibilisation des exploitants agricoles sur les liens entre agriculture, préservation de la ressource en eau et biodiversité.

Ces interventions ont été reportées à 2021.



**En 2021, la CA86 réalisera une étude sur la dynamique des ruissellements sur l'Allochon et proposera des solutions pour limiter l'érosion des sols en effectuant des formations auprès des agriculteurs. La LPO prévoit la plantation de 2km de haies sur le périmètre du Contrat Territorial ainsi que des actions de sensibilisation auprès d'agriculteurs volontaires et d'établissements scolaires du territoire. Le budget total 2021 pour ces opérations est estimé à 39 471€ TTC.**



## Les actions Zones Humides

Les principaux porteurs d'actions sur cette thématique sont Vienne Nature (VN), la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) et le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine (CEN). En 2020, les actions de restauration de la CCVG ont été reportées. VN a réalisé une étude de caractérisation des zones humides et le CEN a entamé une recherche afin d'acquérir des parcelles de zones humides à restaurer.

### Caractérisation des zones humides sur la Luire et la Chaise

A partir des données de l'EPTB et de la DREAL, VN a confirmé en 2020 la présence de 203 ha de zones humides sur la Luire et de 32 ha sur la Chaise. 4 des 27 habitats recensés sur la Luire et 5 des 19 habitats présents sur la Chaise sont protégés et inscrits dans la Directive Habitats.

Le caractère humide des parcelles concernées a été déterminé soit à l'aide de la végétation typique de ces milieux, soit par un sondage pédologique et l'examen des traces d'hydromorphie du sol.

Cette action est financée avec l'aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du conseil départemental de la Vienne (CD86). Les résultats seront intégrés dans les PLU et permettront au CEN et au CD86 d'orienter des projets de gestion ou d'acquisition.

### Localisation et travaux de restauration des zones humides

Sur le Corcheron, plusieurs zones humides se sont fermées en l'absence de pâturage. En 2020, la CCVG devait réaliser des opérations d'abattage et de fauchage pour restaurer leurs fonctionnalités.

Des prospections ont été effectuées avec l'organisme gestionnaire du site Natura 2000 pour définir les modalités des travaux afin de limiter les impacts sur la faune et la flore. Les travaux budgétisés à 2 911€ TTC ont été reportés à 2021.

### Acquisition de zones humides

En 2020, le CEN a engagé des démarches pour acquérir 4,40 hectares de zones humides sur le bassin versant du Salleron. Des discussions sont actuellement en cours pour l'acquisition de 60 hectares sur le territoire du CT.

La caractérisation des zones humides effectuée par Vienne Nature et les prospections des différents maîtres d'ouvrage du CT ont permis d'identifier plusieurs zones humides à forts enjeux. Le CEN va étudier les possibilités d'acquisition sur ces secteurs dans les prochains mois.

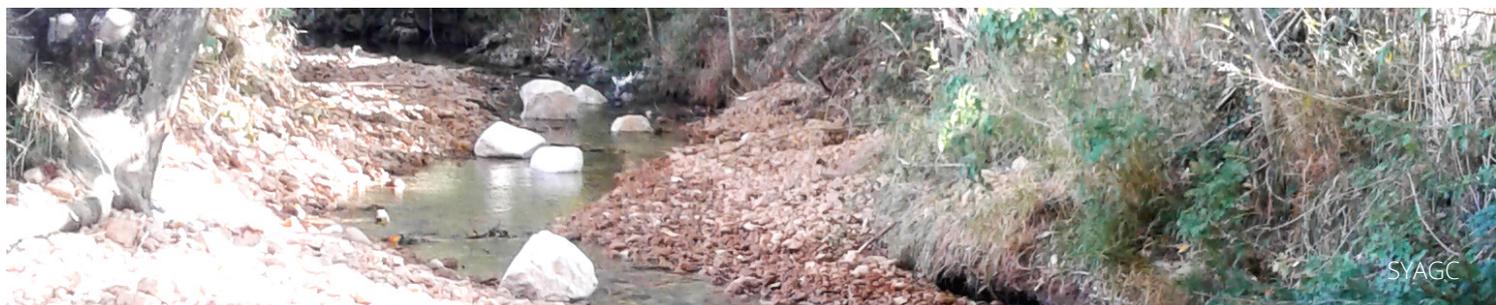


VN - Sondage pédologique



VN - Aulnaie marécageuse sur la Luire

**En 2021, le CEN poursuivra son animation foncière sur les bassins jugés prioritaires (Corcheron, Allochon, Benaize, Salleron, Narablon, Gartempe et Ris). La CCVG effectuera des travaux de restauration sur plusieurs zones humides du Corcheron et de l'Allochon. Vienne Nature réalisera une étude de caractérisation des zones humides le Corcheron. Cette caractérisation sera également mise en place sur le bassin du Vairon, en partenariat avec la CCVG. Le budget total en 2021 est de 60 097€ TTC.**



## Les actions en rivière

Les actions en rivière constituent la majorité des opérations inscrites au Contrat Territorial. Elles sont principalement portées par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG), la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA86) et le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC). Une grande partie des travaux a été reportée suite au retard de la délivrance de la DIG. Seules quelques actions ont pu aboutir en 2020.

### Actions reportées en 2021

Plusieurs actions programmées en 2020 sont reportées à 2021 :

- la restauration morphologique sur l'Allochon (293m), la Luire (100m), le Ris (157m), le Vairon (88m), le Gué de la Reine (1,9km) et le Corcheron (1,4km),
- la restauration de la végétation rivulaire sur le Salleron (413ml), le Corcheron (505m) ainsi que sur les secteurs de recharge granulométrique ;
- l'aménagement de 9 abreuvoirs et de 2350 ml de clôtures sur la Luire, le Corcheron et le Salleron ;
- la protection de 10 ml de berge sur le Gué de la Reine ;
- l'étude ou la réalisation de travaux pour restaurer la continuité écologique sur le Gué de la Reine (2), le Corcheron (3), la Benaize (15) et la Gartempe (2).

Le budget prévisionnel total des actions cours d'eau reporté en 2021 s'élève à 638 558 € TTC.

### Restauration de la végétation sur la Creuse

Le SYAGC est intervenu pour abattre les arbres morts et retirer les embâcles problématiques sur 7km de la Creuse entre la Roche Posay et Lésigny. Le chantier, qui s'est chiffré à 18 000€ TTC, vise à diversifier les classes d'âges et à limiter les risques d'inondations.

### Inventaires faunistiques

Le SYAGC, la CCVG et la FDAAPPMA86 ont réalisé des inventaires faunistiques sur plusieurs cours d'eau du territoire. Les résultats mettent tous en évidence une pression importante liée au manque d'eau en période estivale. Ce constat risque de devenir récurrent avec le changement climatique.



### Restauration de la berge à Saint-Germain

Le SYAGC a réalisé des travaux de protection de berge sur 50ml de la Gartempe au niveau de la lagune de traitement des eaux usées de Saint-Germain. Les risques de pollution de l'eau étaient importants. Le pied de berge a été protégé avec des blocs. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CHOIGNOT pour un montant de 28 688,70€ TTC.



SYAGC - Protection de berge à Saint Germain pendant le chantier



SYAGC - Restauration de la végétation

**En 2021, des travaux de restauration de cours d'eau doivent être engagés sur le Vairon, le Corcheron, l'Allochon, la Creuse et le Ris. Un projet ambitieux de remise en fond de vallée sera initié sur un tronçon du Vairon. Le budget prévisionnel pour l'ensemble de ces opérations est estimé à 516 426€ TTC. Avec le report d'une grande partie des travaux de 2020 en 2021, l'année à venir va être condensée en actions afin de rattraper le retard accumulé.**



## Les actions complémentaires

Ces actions menées conjointement par les maitres d'ouvrage permettent de faciliter la mise en œuvre du programme d'actions, d'améliorer la connaissance scientifique et de diffuser les informations sur le territoire.

### Inventaires Mulettes

En 2020, Vienne Nature a effectué des inventaires sur le Pindray, le Vairon, la Luire, l'Allochon, le Corcheron, le Ris et le Gué de la Reine ainsi que sur les sites Natura 2000 du Salleron, de la Gartempe et du Corcheron afin de déterminer la présence de Mulettes (mollusque bivalves).

Ces espèces ont été identifiées par prospection visuelle et associées à la technique de l'ADN environnemental en analysant des échantillons d'eau de rivières.



VN - Prospection au bathyscope



VN - Mulette épaisse



VN - Agrion de Mercure

Aucune espèce n'est présente sur le Pindray et le Gué de la Reine. En revanche, la Mulette épaisse, qui est une espèce protégée, a été observée sur l'Allochon, le Salleron, la Gartempe et le Corcheron. La Mulette des peintres et l'Anodonte comprimée ont été identifiées pour la première fois dans le département de la Vienne dans le Corcheron et la Benaize. Ces résultats vont permettre d'adapter si nécessaire les travaux pour éviter d'impacter ces mollusques menacés.

Cette action est soutenue financièrement par la DREAL Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

### Inventaires Odonates

Vienne Nature a réalisé des inventaires odonates (libellules) sur les secteurs de travaux pour déterminer les populations présentes. Selon les espèces identifiées, des préconisations ont été transmises aux maitres d'ouvrage afin de limiter les impacts durant les travaux.

### Création d'un site internet

Les maitres d'ouvrage ont décidé conjointement de créer un site internet propre au contrat afin de communiquer au maximum sur les objectifs du CT, le programme d'actions, son avancement, etc. Il est consultable à l'adresse : [www.contrat-gartempe-creuse.fr](http://www.contrat-gartempe-creuse.fr)

### Création de supports de communication

Des dépliants expliquant le rôle du CT, les fonctions des zones humides et les problématiques liées aux pollutions diffuses ont été créés et seront diffusés lors des différentes réunions. Ils sont disponibles sur le site du CT.

### Autres actions

Plusieurs autres actions inscrites au CT ont été réalisées en 2020 par les signataires comme l'arrachage de la Jussie sur la Gartempe et la Creuse, la gestion de la ripisylve sur la Gartempe ou le piégeage des ragondins. Ces opérations sont financées en totalité par les maitres d'ouvrage.

**En 2021, des inventaires seront effectués sur les odonates, les Mulettes, la Loutre, les mammifères semi-aquatiques et l'avifaune afin d'augmenter la connaissance naturaliste sur le territoire. Des opérations d'arrachage de la Jussie sur la Gartempe et la Creuse ainsi que des travaux de gestion des embâcles sur la Gartempe et le Vairon seront réalisés. Le budget prévisionnel 2021 pour ces actions est estimé à 131 406€.**

## Le contrat territorial Gartempe et Creuse est porté par :

### Les maîtres d'ouvrage



### Les financeurs



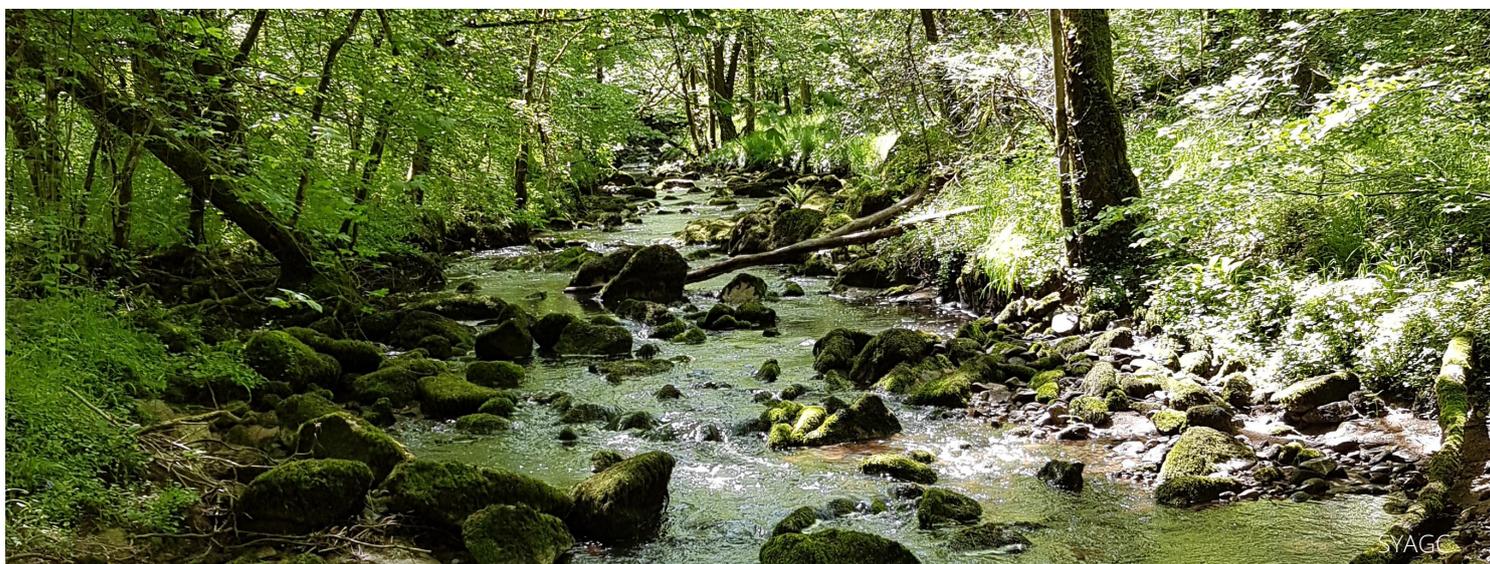
Établissement public du ministère chargé du développement durable



RÉGION  
Nouvelle-Aquitaine



GRAND  
CHÂTELLERAULT  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION



### Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les organismes suivants :

- **Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse**

animation@contrat-gartempe-creuse.fr / 05 49 84 13 53  
<http://contrat-gartempe-creuse.fr>

- **Communauté de communes Vienne et Gartempe**

environnement@ccvg86.fr / 05 49 91 07 53

- **Fédération de pêche de la Vienne**

contact@peche86.fr / 05 49 37 66 63

- **Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine**

contact@cren-poitou-charentes.org / 05 49 50 50 30

- **Ligue de Protection des oiseaux France**

vienne@lpo.fr / 05 49 88 55 22

- **Vienne Nature**

contact@vienne-nature.fr / 05 49 88 99 04

- **Chambre d'agriculture de la Vienne**

accueil@vienne.chambagri.fr / 05 49 44 75 07

Cette plaquette a pu être réalisée grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine.